

Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000

Bessaoud O., Tounsi M.

in

Allaya M. (ed.).
Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14

1995
pages 101-118

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1960045>

To cite this article / Pour citer cet article

Bessaoud O., Tounsi M. **Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000**. In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 101-118 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000

Omar Bessaoud, Mohamed Tounsi
CIHEAM-IAM, Montpellier (France)

Résumé. Cet article se propose d'examiner les stratégies agricoles et agro-alimentaires mises en oeuvre en Algérie ; il souligne les nombreuses contraintes auxquelles s'est heurté le modèle de croissance, contraintes relevant des disponibilités des facteurs, du progrès technique, des politiques foncières et des mécanismes d'incitation économique, qui doivent être levées pour réaliser les défis futurs et assurer la sécurité alimentaire.

Dans le secteur agro-alimentaire, les défis majeurs ont essentiellement trait aux formes centralisées de gestion du secteur, aux politiques de l'offre et de l'intégration au marché mondial, ainsi qu'au choix technique dont il convient de souligner les limites.

Mots-clés. Algérie – Stratégie agricole – Stratégie agro-alimentaire – Contraintes des politiques agricoles

Abstract. *Algeria's agricultural and agrofood strategies for 2000.*

Discussion of the agricultural and agrofood strategies implemented in Algeria. Stress is laid on the many constraints encountered by the growth model; these result from the availability of factors of technical progress, landholding policies and mechanisms of economic encouragement that should be removed for meeting future challenges and ensuring food security. The major challenges in the agrofood sector mainly concern the centralised forms of sector management, policies of supply and integration in the world market and a technical choice whose limits should be emphasised.

Keywords. *Algeria – Agricultural strategy – Agrofood strategy – Constraints of agricultural policies*

La stratégie algérienne de développement est construite fondamentalement sur l'objectif du plein emploi et de satisfaction de la demande interne du pays.

Dans le schéma de développement défini, l'industrie devait bénéficier d'une nouvelle allocation de ressources avec des effets favorables à une modernisation de l'agriculture. Ainsi, l'absorption de l'excédent de main-d'oeuvre agricole induit par le développement industriel devait, selon les hypothèses retenues, améliorer le ratio Hectare travaillé/Actif agricole, contribuant ainsi à accroître la productivité du travail agricole.

Par ailleurs, le secteur industriel devait augmenter son offre d'intrants et de facteurs de production agricoles (produits chimiques, outillage et machine agricole, matériel hydraulique...) afin d'assurer une amélioration des rendements des terres. En retour, un tel processus, permettrait à l'agriculture de « nourrir » la dynamique d'industrialisation en développant ses livraisons aux industries de l'agro-alimentaire¹.

Dans une première phase, l'Etat finançait les coûts liés à la mise en oeuvre de ce mode de croissance, tandis que sa poursuite ultérieure était conditionnée par la formation d'un surplus et de revenus additionnels issus d'un accroissement de la productivité globale des facteurs dans l'agriculture même. Autrement dit, les exploitants agricoles devaient accroître progressivement leurs capacités d'achat en facteurs d'intensification d'origine industrielle à partir des gains de productivité réalisés – ou de ressources correspondantes – et non plus par un recours aux politiques d'aide de l'Etat et de soutien des prix.

Pour compléter la description du schéma théorique, il importe de rappeler que l'entretien de ce mode de croissance présupposait des améliorations sensibles des termes de l'échange (agriculture/industrie). Ainsi, l'industrie favoriserait les achats d'intrants et de machines grâce à une baisse de leurs prix relatifs ; ce qui signifiait des progrès dans la productivité réalisés dans les secteurs industriels, en particulier ceux dont dépendait l'agriculture.

La cohérence globale du modèle de développement exigeait à terme – grâce à l'augmentation de la productivité du travail agricole – une structure des coûts de production des biens alimentaires et agricoles qui soit compatible avec l'investissement².

En définitive, les sources de la croissance agricole étaient déterminées à la fois par des facteurs techniques (utilisation des biens-capitaux et accroissement des consommations intermédiaires d'origine industrielle) que des facteurs économiques (baisse des prix relatifs des produits et amélioration des revenus obtenus au moyen d'une hausse de la productivité globale des facteurs).

Ce modèle de croissance qui inclut l'agro-alimentaire s'est heurté à un certain nombre de contraintes, appelés à être levées si l'on veut réaliser les défis futurs et assurer la sécurité alimentaire, liés à la disponibilité des facteurs (section I), au processus de changement technique (section II), aux politiques foncières (section III) et aux mécanismes d'incitation économique mis en oeuvre (section IV).

Dans le secteur agro-alimentaire, les défis majeurs ont essentiellement trait aux formes centralisées de gestion du secteur (section V), aux politiques de l'offre et d'intégration au marché mondial (section VI), enfin à des choix techniques dont il convient de souligner les limites (section VII).

I – La terre, l'emploi agricole et le capital : des facteurs contraignants

1. La terre

Le stock de terre disponible conditionne en partie la croissance agricole. Il est un déterminant économique de l'échelle de grandeur du capital et de la force de travail à employer.

Toutes les données relatives au potentiel agricole de l'Algérie s'accordent à souligner l'état limité des ressources en terre et en eau et le caractère avancé de la dégradation de certains milieux physiques. La SAU ne représente que 7,5 millions d'ha (seulement 3 % des terres du territoire) pour une population estimée en 1992 à 25,5 millions d'habitants – soit un ratio de 0,29 ha/habitant³.

La frontière agricole a été atteinte en Algérie et des cultures ont été étendues au-delà des limites agropédologiques et climatiques autorisées (céréales aux confins de la steppe par exemple) (Boukhobza, 1992). Aussi, au rythme de croissance démographique actuel (2,8 %), le ratio SAU/habitant continuera à se dégrader et chutera à moins de 0,20 ha d'ici la fin de la décennie 90.

L'eau est un facteur limitant sur les 3/4 de cette superficie agricole. Sur le plan climatique, l'Algérie appartient, en effet, au triangle semi-aride ; la sécheresse et l'aridité constituent une menace constante, « même dans les régions humides où la moyenne annuelle des précipitations paraît élevée » (Pérennes, 1993).

A cette contrainte climatique, il faudrait ajouter des facteurs liés au relief. L'Algérie est un pays de montagnes où l'altitude moyenne – au Nord – est de 900 m. Les zones les mieux arrosées se situent sur des pentes relativement fortes (>12°) où l'activité agricole exige la mobilisation de techniques de conservation et de défense des sols contre l'érosion. Ces sols, de qualité médiocre, ont subi au cours de ces derniers siècles les agressions du milieu humain et de technique de culture (*dry farming* en particulier) qui ont, d'une part, très largement entamé leur capital humique et, d'autre part, fragilisé certains écosystèmes. Sur de vastes zones, les hautes plaines, l'on assisterait à une véritable descente bioclimatique, les paysages présentant déjà les caractéristiques les reliant au climat sub-aride (Côte, 1979).

L'irrigation couvre à peine 4 % des SAU (300 000 ha) et le taux de croissance des terres irriguées (1 % à 1,5 % par an) est bien inférieur au taux de croissance de la population.

L'offre en terre agricole est rigide et comme le note une étude prospective⁴ « la réduction du potentiel foncier constituera, de toute évidence, un frein à l'accroissement de la production agricole » (INSG, 1993).

La question foncière ne peut être examinée sans intégrer cette tendance lourde qui se manifeste et qui est caractérisée par un écart grandissant entre l'offre de terre (inélastique) et la demande dont la dynamique est alimentée par la hausse des prix, hausse qui a pour effet de faire monter le niveau des rentes⁵.

Cette pression démographique sur la terre est aujourd'hui aggravée par le maintien des structures agraires défavorables ; la dernière « Enquête Structures » (Ministère de l'Agriculture, 1985) montre que 74 % des exploitants agricoles disposent d'une superficie moyenne inférieure à 2 ha. La détérioration de la situation foncière est aussi le résultat d'évolutions défavorables qui affectent l'emploi agricole.

2. L'emploi agricole

L'examen de l'évolution démographique de la dernière période intercensitaire (1977–1987) montre que l'accroissement de la population rurale a été plus faible (1,2 % par an) que la population totale (3,08 % par an).

L'industrialisation et l'urbanisation poussées des années 70 avaient permis d'assurer un transfert vers les villes de l'essentiel de la population agricole (Aït-Amara, 1990). La crise économique, aggravée par la baisse des recettes extérieures (1986), s'est traduite par une chute de l'investissement, des niveaux d'activités et d'emploi pour l'ensemble des secteurs économiques. Les campagnes sont contraintes aujourd'hui de garder l'essentiel de leur croît démographique et la population active agricole qui avait enregistré une baisse dans les années 60 et 70 a repris sa croissance comme le montre les chiffres suivants.

Tableau 1. Evolution de la population active agricole

Année	Emplois agricoles
1966	852 000
1977	692 000
1987	724 000
1990	908 000

Source : ONS, Algérie.

L'augmentation, en termes absolus, de la population a pour effet d'abaisser le ratio actif/ha. Celui-ci est ainsi passé de 10,8 ha/actif en 1977 à 8 ha en 1990. La densité de population agricole constitue ainsi un second facteur limitant pour la croissance agricole⁶. Dans l'analyse du processus de croissance agricole, l'on attribue un rôle généralement important au volume et à l'efficacité du capital employé.

3. L'évolution du capital et ses effets

Après une période de stagnation (les années 60), le parc de machines agricoles s'est rapidement développé (Tableau 2).

Tableau 2. Evolution du parc machines agricoles (1959-1992)

	1959	1973	1992
Tracteurs	29 000	25 122	105 465
Moissonneuses-batteuses	3 730	4 000	9 123

Source : Ministère de l'Agriculture.

Le parc de tracteurs a ainsi quadruplé (x 4,2), celui des moissonneuses-batteuses a plus que doublé (x 2,2) et la mécanisation s'est diffusée dans l'ensemble du secteur, et pour toutes les catégories d'exploitation, et ceci, compte tenu du système de culture dominant (céréales-jachère en extensif occupent près de 3/4 des terres cultivables) et des politiques de subventions antérieures retenues par l'Etat.

Les consommations d'engrais et de produits de traitements ont été augmentées au cours de ces deux dernières décennies (70 et 80). Les quantités d'éléments fertilisants consommées seraient passées de

42 000 t en 1962 à 170 000 t en 1980 pour atteindre 260 000 t en 1986. La consommation moyenne a été de 9,5 % par an depuis le début de la décennie 70.

Les volumes d'emploi du capital (sous forme de matériel, d'outillage agricoles ou d'engrais) ont été, comparativement aux pays voisins, plus importants en Algérie⁷.

Tableau 3. Emploi du capital : Maroc, Tunisie, Algérie (1985)

	Maroc	Tunisie	Algérie
Tracteurs (ha/tracteur)	324.0	166.0	87.0
Moissonneuses-batteuses (ha/MB)	-	905.0	503.0
Semences certifiées (kg/ha)	14.8	16.5	28.3
Engrais (kg/ha)	51.3	17.2	54.6

Source : Agrostat 1990, FAO.

L'accroissement dans les volumes d'emploi de machines agricoles et d'engrais n'a pas été suivi d'une amélioration des rendements. Les rendements de l'Algérie, en particulier dans le secteur céréalière sont bas. Ils sont inférieurs à ceux obtenus ces vingt dernières années au Maroc ou en Tunisie comme l'illustre le *tableau 4*.

Tableau 4. Rendements de blés : Algérie, Maroc, Tunisie (1970-90) (U = quintal/ha)

	Moyenne 1970-75	Moyenne 1988-90
Algérie	6	6
Maroc	10	15
Tunisie	9	12

Source : Agrostat 1990, FAO.

Le bas niveau des rendements constitue donc aujourd'hui un véritable verrou à l'utilisation plus massive de biens-capitaux dans l'agriculture algérienne. Ce constat établi, il nous semble que la politique agricole de l'Etat – arrêtée dans le cadre d'une réduction de la dépendance alimentaire – devrait tendre à résoudre trois types de problèmes qui nous apparaissent comme essentiels :

- celui du changement technique et du modèle technologique à promouvoir compte tenu de la dotation naturelle des ressources ;
- celui des structures agraires et de leur nécessaire modernisation ;
- celui enfin du cadre économique incitatif, en particulier, la politique des prix et du crédit agricole.

Le choix et les arbitrages qui seront faits pour chacune de ces questions (interdépendantes) détermineront en dernière analyse le développement agricole de l'Algérie.

II – Le changement technique : le modèle de la mécanisation face à l'emploi agricole

Les progrès réalisés dans les domaines de la sélection variétale, les dynamismes des institutions locales et internationales de recherche, le développement des nouvelles branches de l'industrie (chimie et pétrochimie en particulier) ont été au principe même de leur diffusion massive.

Au Maghreb, et en Algérie en particulier, l'application d'un tel modèle qui résoudrait en partie la contrainte liée à la pression démographique se heurte précisément à l'absence de progrès significatifs réalisés dans le champ de la recherche agronomique pour produire un matériel végétal (ou animal) mieux adapté aux conditions imposées par l'aridité du climat.

L'utilisation de variétés à haut rendement mises au point au cours des précédentes décennies (1960 et 1970) s'est soldé par un échec en Algérie – et au Maghreb de façon plus générale – et il serait tout à fait illusoire de penser qu'il est possible de substituer, dans les court et moyen termes, aux variétés locales des variétés dites améliorées (Jouve, 1993).

Rappelons que le modèle technique basé sur la mécanisation qui a été introduit au début du siècle par les grands colons en Algérie était le résultat de facteurs multiples : coût économique, système de production céréalière en extensif, grandes exploitations, diffusion des améliorations culturales liées au *dry farming*⁸.

Ce modèle technique, en opposition totale avec une "dotation de ressources" caractérisé par l'abondance de la main-d'oeuvre a été reconduit dans la période récente.

Peut-il être remis en cause ?

Dans l'état de la connaissance agronomique et scientifique actuel, et concernant des pays comme l'Algérie, où les contraintes de climat et de sol sont fortes, la frontière des possibilités techniques est réduite. Les recherches et les expériences accumulées tendent aujourd'hui à montrer que le référentiel technique à construire localement ne peut être basé que sur une combinaison de deux modèles techniques (biologique et mécanique)⁹. La valorisation du capital génétique existant dans les variétés indigènes et l'amélioration des itinéraires techniques apparaissent comme des moyens techniques appropriés pour améliorer les rendements du sol.

La mécanisation apparaît comme une condition incontournable car, elle seule permet, dans le cadre des conditions climatiques actuelles, de réaliser des opérations nécessaires pour une amélioration des rendements (installation des cultures, semis, traitement chimique contre les mauvaises herbes) (Jouve, 1993 ; Pluvinage, 1995).

L'intensification fourragère, l'irrigation, l'intégration de l'élevage aux cultures céréalières amélioreraient certainement les niveaux d'emploi de la force de travail et compenseraient en partie les pertes d'emploi pouvant découler des substitutions par les machines du travail paysan.

L'agriculture ne pourra pas à elle seule résoudre la question de l'emploi agricole. Les politiques sectorielles de développement doivent à l'évidence participer à la résoudre et ceci, en absorbant une partie de la population active excédentaire. Le changement technique dans l'agriculture est dépendant également des progrès réalisés dans les structures agricoles elles-mêmes.

III – La question foncière

C'est l'une des questions qui est au coeur de la politique agricole en Algérie. « *Question éminemment politique* » (Coulomb, 1994), la politique foncière adoptée traduira d'emblée le type d'agriculture (familiale, paysanne, d'entreprise, coopérative, étatique) et les groupes sociaux (agriculteurs, citadins absentistes, grands propriétaires fonciers, collectifs de salariés...) qui seront promus.

La réforme agraire qui avait arbitré en faveur d'un régime foncier qui accordait la prééminence au droit d'usage du sol et affirmé le principe d'une exploitation directe et personnelle de la terre a été annulée par la loi d'orientation foncière (1990) qui opte en faveur d'un processus de privatisation des terres.

L'objectif recherché, en réhabilitant la propriété privée, et en organisant un marché foncier est de stabiliser les structures – en particulier celles qui relèvent encore du domaine public et qui ont été déstabilisées par nombre de réorganisations – afin d'inciter les agriculteurs à accroître les investissements et la production agricole. L'accès à la propriété foncière n'est dorénavant plus lié à la qualité d'agriculteur ou de paysans¹⁰.

Il nous semble que toute politique foncière ne pourra être séparé, d'une part du contexte économique et social dans lequel elle se pose et, d'autre part, des spécificités historiques qui ont marqué l'histoire de la paysannerie algérienne.

1. Politique foncière et rentes agricoles

Notons que la réforme agricole de 1987 avait très fortement réactivé la question de l'accès à la terre.

Une partie du patrimoine foncier public avait fait l'objet d'une mainmise par des fractions non agricoles : cadres du ministère de l'Agriculture, notables locaux, chefs d'entreprises, commerçants. Prétexte fut

donné aux ex-proprétaires nationalisés par la réforme agraire de 1971 de revendiquer la restitution de leurs biens fonciers, objectif qu'ils réaliseront avec l'adoption de la loi d'orientation foncière. La mise en oeuvre de cette réforme se réalisait dans un contexte de hausse des prix des biens agricoles et alimentaires qui avait été observée tout au long de la décennie, tendance qui manifestait dans le même temps un mouvement de hausse des rentes. L'agriculture devenait dès lors un secteur où les placements de revenus (souvent issus d'une redistribution de la rente pétrolière) pouvaient être d'un rendement supérieur au taux d'intérêt bancaire.

Tout laisse à penser aujourd'hui que ce mouvement de hausse des prix relatifs agricoles se poursuivra car l'Etat a réduit ses capacités d'importations et d'intervention sur les prix agricoles. Les pressions exercées pour privatiser les terres du secteur public sont l'expression de ces forces économiques et des forces sociales – citadines en particulier –.

Face à la pression démographique et dans un contexte marqué par la désindustrialisation, le marché foncier fonctionnera certainement au détriment des paysans et participera à la reprise des mécanismes de transferts des valeurs des campagnes vers la ville (Ait Amara, 1994). Ces mécanismes risquent de compromettre directement l'objectif explicite des projets de réforme en cours qui visent à favoriser l'émergence d'une « paysannerie moyenne » pour conduire le processus d'intensification agricole (Conférence Nationale Consultative sur l'Agriculture, 1992).

Aussi est-il légitime de s'interroger, compte tenu du processus de déstructuration agraire et de dépaysonisation qui l'a suivi, sur la validité d'une réforme foncière construite sur l'hypothèse d'une relance d'un dynamisme paysan¹¹.

2. Vers la constitution d'une paysannerie moyenne ?

Toutes les tentatives, depuis les politiques napoléoniennes de « royaume arabe », en passant par celles initiées par la III^{ème} République (loi Warnier de 1873 en particulier) jusqu'aux projets de réformes agraires de 1944-45 reprises par le Plan de Constantine de 1958-61 ont visé « à attacher à la terre » les fellahs algériens « en leur donnant les titres de propriété ». Elles visaient à « transformer le fellah en véritable chef d'exploitation agricole et acquérir l'habitude d'un travail soutenu et bien fait, aptitudes qui définissent le vrai paysan ».

Les résultats historiques de telles tentatives sont bien connus. Le processus de constitution de la propriété individuelle a provoqué un profond dysfonctionnement des systèmes traditionnels. Un processus massif de prolétarianisation a affecté la paysannerie algérienne. Plus d'un paysan sur deux n'était plus propriétaire à la veille de l'Indépendance. Le système de l'indivision et le boom démographique des années 30 finiront par pulvériser les exploitations agricoles privées.

Le système de l'autogestion qui est installé en 1963 a trouvé ainsi une base sociale – les 180 000 salariés permanents du secteur colonial – pour se constituer. Le rapport salarial qui s'est établi entre l'Etat et les ouvriers agricoles sur les terres du domaine public, et plus tard entre l'Etat et les bénéficiaires de la réforme agraire, démontrait en fait la difficulté à reconstituer la paysannerie.

En outre, l'histoire agraire d'un certain nombre de pays nous enseigne que la constitution de la propriété individuelle et de tout l'édifice juridique moderne accompagne souvent un processus nourri d'industrialisation. Dans le cadre d'une accumulation intensive du capital et dans le souci de produire une alimentation bon marché afin de protéger les revenus de l'entreprise (profits) et du travail (salaire), les Etats industrialisés ont fondé leur politique foncière sur le principe d'un contrôle de la rente foncière qui a contribué à diminuer le rôle et la place occupée par les grands propriétaires fonciers dans les campagnes (Coulomb, 1994)¹².

Dans un contexte économique marqué par une offre des terres rigide (du fait de la pression démographique et des règles du droit musulman qui freine la circulation de la terre), n'y a-t-il pas dans l'approche actuelle – celle qui favoriserait un marché libre de la terre – des risques de voir l'investissement agricole s'immobiliser dans l'achat de terre et ceci au détriment du système productif ?

De nombreux auteurs économiques après Ricardo, Marx et Walras ont montré les limites d'une appropriation privée des terres. Il reste toutefois entendu que tous les débats théoriques relatifs aux modes

d'accès à la terre, l'efficacité économique ou sociale (équité) de chacun des systèmes (métayage, fermage, faire-valoir direct) ne peuvent se soustraire aux conditions réelles et historiques de chacun des pays considérés et des politiques sectorielles de développement que l'on veut promouvoir (Mounier, 1992). Ne faut-il pas en conséquence envisager d'accéder directement à une phase où les droits d'usage et d'exploitation individuels des terres seraient consolidés¹³ ?

L'échelle des exploitations constitue l'un des aspects de la restructuration agraire du secteur public (1981-82 et 1987). La taille des exploitations ne dépend-elle pas en dernier ressort d'objectifs sociaux (Quel est le volume d'emploi que l'on veut préserver dans l'agriculture ?) et des objectifs macro-économiques de l'Etat ? La politique des prix paraît être l'instrument privilégié pour réorganiser les exploitations agricoles.

IV – Les politiques d'incitation économique

Dès le début de la décennie 1990, tous les prix des matériels agricoles et intrants ont été fixés en rapport avec leur coût réel. Afin d'inciter les producteurs agricoles à orienter leurs systèmes de culture vers les productions stratégiques, l'Etat garantit des prix minimum pour les céréales, les légumes secs et le lait. Les prix de ces produits ont été substantiellement relevés. Enfin, dans le cadre d'un programme d'ajustement, le soutien des prix à la consommation a été réduit à quelques denrées alimentaires.

1. Les fluctuations des prix des intrants et des matériels agricoles

L'on observe tout au long de la période 1970-1992 une forte fluctuation des prix. En termes constants, la courbe des prix des engrais et des matériels présente l'allure suivante¹⁴ :

- baisse très marquée de l'indice des prix entre 1972 et 1983 ;
- tendance à la hausse relevée entre 1984 et 1989 ;
- fortes hausses dès le début de la décennie 1990, période où l'indice des prix des engrais (en 1992) et du tracteur (en 1990) décolle par rapport à 1972 (année de base).

Les rapports de prix connaissent une forte instabilité durant la période 1972-92. De 1972 à 1983 les prix des engrais et des tracteurs subissent une baisse très importante par rapport aux prix du blé dur (BD). En 1972, un quintal de blé dur permettait d'acheter 114 kg d'engrais azotés (ammonitrate 33,5 % couramment utilisés) (*Tableau 5*).

En 1992, un quintal de blé n'équivalait plus qu'à 250 kg d'engrais (soit à peu près deux fois moins [-1,7] qu'en 1983). En 1972, un tracteur pneumatique 65 CV (Deutz ou Cirta) s'échangeait contre 588 qx de BD. Le rapport de prix s'améliore tout au long de la période 1972-1983 au profit du BD (un tracteur 65 CV = 170 qx en 1983). En 1991, il fallait 562 qx de BD pour se procurer, au prix officiel, le même tracteur (*Tableau 6*).

Il est clair que la structure des prix relatifs n'a pas constitué un environnement stable pour relancer la production agricole. L'évolution erratique des prix n'a pas fondamentalement modifié sur le long terme l'équilibre des systèmes de culture et d'élevage. Les rapports de prix du blé aux intrants ont surtout soutenu l'extension rapide au cours des décennies 1970 et 1980 de la mécanisation et de la consommation d'engrais sans toutefois se traduire par une amélioration significative des rendements.

La hausse très forte des prix des intrants décidée au début des années 90 aura pour effet majeur de freiner les consommations d'engrais et d'équipement des exploitations agricoles. Ainsi, entre la période 1985-90 et 1993-94, l'on notera une baisse de 66 % des consommations en engrais (*Tableau 7*).

Le programme d'ajustement agricole mis en oeuvre ces dernières années risque donc à terme de faire obstacle à une utilisation plus massive des engrais et fertilisants. La tendance à l'extensivité est très marquée pour le système céréales-élevage de même que pour les systèmes de culture sans élevage comme le montre les enquêtes les plus récentes. La hausse des prix des matériels et des services a resserré la contrainte de trésorerie qui pèse sur les exploitants agricoles du fait de l'accroissement des coûts de production agricoles et d'une politique plus sélective du crédit.

2. La réforme du crédit agricole

La Réforme Economique engagée en 1988 a modifié sensiblement le mode de fonctionnement de la Banque Agricole de Développement Rural (BADR). Celle-ci est dotée aujourd'hui d'un statut qui l'érige en banque commerciale par les principes de gestion classique (rentabilité économique et financière). La hausse des taux d'intérêt et l'application des règles de solvabilité et de garanties (hypothèque sur les droits de propriété) ont entraîné une baisse importante des volumes de crédits mobilisés.

Entre la campagne 1987–88 et la campagne 1990–91, le nombre des agriculteurs ayant bénéficié de crédits d'investissement à moyen ou à long terme a chuté de plus de 8 fois, et les crédits réellement mobilisés de plus de 6 fois (*Tableau 8*).

Tableau 8. Financement agricole à moyen et à long termes (1978-1994)

	Nombre de candidats	Prévisions (10 ⁶ DA)	Réalisations (10 ⁶ DA)
1987-88	19 484	1 400	1 200
1988-89	15 784	1 128	850
1989-90	4 976	404	203
1990-91	2 216	191	182
1993-94	-	-	130

Source : Conseil National de la Planification.

Cette crise du crédit agricole hypothèque la croissance du secteur et fait obstacle à toute politique d'intensification à l'avenir car elle traduit dans les faits une baisse des niveaux d'investissements dans le secteur agricole. Une réforme du crédit agricole – l'on propose aujourd'hui une formule mutualiste – suffira-t-elle à lever les contraintes de financement qui pèsent sur la production ?

En fait, cette interrogation pose avec acuité la question du soutien financier de l'Etat à l'agriculture. La gestion des grands équilibres macro-économiques (taux d'inflation, balance des capitaux, balances des paiements) et les options prises par l'Etat en faveur d'une politique de restriction budgétaire entrent aujourd'hui en contradiction avec les objectifs de la relance du secteur agricole.

Aussi, n'y-a-t-il pas urgence à rétablir une relation plus équilibrée entre les fonctions d'allocations productives de ressources et la fonction de stabilisation des grands équilibres macro-économiques que l'Etat est appelé à exercer !

V – La dynamique des IAA et la forme de gestion centralisée

S'il n'est pas utile de revenir sur les fondements de la stratégie de développement algérienne, ni sur le mouvement d'industrialisation¹⁵, il suffit de souligner que l'objectif de la mise en place d'un imposant dispositif industriel dans les IAA correspond à une double préoccupation :

- valoriser les productions agricoles locales et mettre fin à l'importation de produits alimentaires finis tout en réalisant des gains relativement substantiels en devises ;
- créer les conditions pour réaliser l'intégration agro-industrielle en relation avec les plans de développement et de modernisation de l'agriculture.

Les IAA sont fortement concentrées avec 22 grandes entreprises publiques dominantes et fournissant 90 % du CA du secteur. Le tableau suivant fournit des indications précises sur la structure de ce CA par branche d'activité. L'on notera en particulier le poids économique que représentent les branches de la trituration des grains et dérivés des céréales et celle de la transformation des laits et produits laitiers, respectivement 33 et 17 % du CA total des IAA.

Tableau 9. La structure intersectorielle

	CA (10 ⁹ DA)	CA en % du total IAA	Effectif en % par branche
Céréales	7	33	38,6
Lait	3	17	11,3
Corps gras	1,5	8	7,4
Sucres	1,5	8	2,8
Conserves F/L	1,2	6	5,7
Boissons non alcool.	1		
Boissons alcoolisées	1		

Source : Fonds de Participation Agro-Alimentaire.

Il faut souligner que l'essentiel des installations industrielles du secteur public, constitué par les entreprises d'Etat (sociétés nationales et offices publics) ont investi, dans les cas précités, les stades de la transformation des produits agricoles (matières premières, produits bruts et semi-finis correspondants), de la trituration des grains des blés durs et tendres (destinés à la production de farines boulangères et de semoules nécessaires à la fabrication de pâtes industrielles ou du couscous « maison ») et de la transformation-reconstitution des poudres de lait en laits et dérivés (fromages et laitages divers).

L'industrie agro-alimentaire publique se distingue majoritairement par la transformation de produits agricoles – y compris ceux importés – à faible production de valeur ajoutée mais dotée d'un coefficient de capital très élevé.

En dehors de la branche des « laits » qui offre une gamme relativement large de produits élaborés (fromages, yaourts, glaces et crèmes, desserts lactés et boissons à base de sous-produits valorisés à l'exemple du lactosérum recyclé et retransformé), il faut noter celle des « corps gras » qui a développé une activité particulière en innovation produits (huile de table à base de différents substrats et matières premières et produits diversifiés de la savonnerie).

Ces grandes entreprises, de taille importante (effectif employé, capacité installée, intensité capitalistique élevé), organisées à partir du début des années 60 suivant une logique de produit ou de branche, vont être l'objet d'une grande polémique dans la presse et dans certains cercles du pouvoir après 1979. Les entreprises publiques seront rendues responsables de tous les dysfonctionnements que connaît l'économie algérienne (centralisation, confusion des fonctions et gigantisme des entreprises)¹⁶. La restructuration de ces mêmes entreprises entamée dès 1983 conduit les 70 sociétés nationales (y compris celles des IAA) à « procréer » 404 entreprises auxquelles il faudrait ajouter celles dites « des collectivités locales » (communales et wilayales). Cette opération ramena les tailles des entreprises à un niveau de gestion censé être facilement maîtrisable¹⁷.

Bien qu'aucun bilan ni évaluation rigoureuse ne furent proposés en ce qui concerne ce « découpage », il reste vrai que cette opération amorça le processus de restructuration profonde de l'économie algérienne des années 80, marquant ce que certains vont appeler le « virage à droite » ou le « tournant », prémisses du processus global de libéralisation. Cette dynamique est constitutive de la phase de transition de l'économie centralisée et planifiée vers l'économie de marché instituée par les lois promulguées à partir de 1982 et caractérise les éléments de ce que l'on désigne par la Réforme Economique.

Le système alimentaire était construit sur la contribution de la production agricole nationale, qu'il fallait intensifier, et sur l'installation d'un appareil productif industriel permettant d'assurer la transformation locale des produits pour mettre fin aux importations alimentaires du marché extérieur. Mais le système des prix articulés sur des coûts d'accès facile sur le marché mondial des produits agricoles en raison de l'aisance financière procurée par les recettes pétrolières va être à l'origine de graves perturbations.

En dehors d'une politique de soutien des prix à la production agricole, il faut rappeler le maintien jusqu'à la fin des années 80 d'une ligne stratégique de soutien des prix à la consommation des produits alimentaires grâce à :

- un contrôle et à la gestion par les structures étatiques (entreprises et offices publics) de la production et de la distribution ;

- un système très coûteux de subventions publiques des prix destinés à assurer une alimentation équilibrée et à bas prix des couches défavorisées de la population.

Les dépenses du fonds de compensation pour le soutien des prix, s'ils se sont maintenus à des niveaux acceptables entre 1980 et 1987 (autour de 2 à 4 milliards de DA), vont connaître une évolution remarquable, signe d'une très grave détérioration des principes de régulation de l'économie alimentaire et plus généralement du système économique, passant de 14 à 53 milliards de DA entre 1988 et 1991 (la dévaluation du DA ayant connu un taux moyen de plus de 150 % durant la même période).

1. L'investissement et sa relance

Un rythme élevé des investissements industriels (parfois plus de 50 % de la PIB), associé à une pression démographique contraignante (la population a doublé en 10 ans), donnent une impulsion remarquable à la croissance de la demande interne.

Les industries alimentaires connaissent également une formidable avancée qui se traduira par la mise en place d'un potentiel de transformation industrielle considérable. Cependant les conséquences de la croissance démographique et le niveau élevé de l'urbanisation agissent tous deux sur la consommation alimentaire. Celle-ci connaît à son tour une évolution très nette en termes de structures et même dans les modalités de satisfaction des besoins nationaux par le recours de plus en plus massif aux importations de matières premières agricoles et produits finis destinés à la consommation finale.

A ces dernières, il faut ajouter la nécessité d'importer également les équipements industriels et autres accessoires et pièces de rechange, ce qui au total va peser lourdement sur le système alimentaire.

Les industries agro-alimentaires ont connu une évolution très rapide en termes de capacités de production installées ainsi que le montrent les indices de la production industrielle. Entre 1969 et 1982, ces derniers attestent que les IAA se distinguent par une croissance annuelle moyenne de 7,2 % alors que l'ensemble de la production industrielle enregistre 8,4 % de croissance annuelle (12,5 % hors hydrocarbures et 13,3 % pour le total des industries manufacturières).

Les indices de la production des IAA, calculées à la veille des trois dernières décennies, confirment cette rapide croissance du secteur comparée au reste de l'industrie.

Tableau 10. Indices de la production des IAA (base 100 = 1984)

	1970	1980	1990
IAA	37,6	72,3	118,4
Total Industrie	20,7	57,6	108,9

Source : Statistique Industrielle. Bulletin de l'ONS.

En 1990, on estime que les IAA assurent 40 % de la production industrielle (hors hydrocarbures) se plaçant ainsi au premier rang tandis que leur contribution à la VA totale atteint près de 22 %.

Mais ces industries paraissent bien modestes par rapport à l'ensemble de l'économie nationale : rapportée à la production brute totale, les IAA ne fournissent que 8,8 % quand la VA du secteur avoisine 3 %.

D'autres caractéristiques du secteur des IAA ressortent plus nettement de l'examen.

2. L'emploi dans les industries agro-alimentaires

Avec ses 11 branches d'activité (dont 9 alimentaires), le secteur des IAA regroupe dans 152 entreprises (de plus de 20 travailleurs) un effectif global de 71 000 emplois tandis que le secteur privé emploie 38 822 travailleurs dans 4728 entreprises agro-alimentaires représentant pour ce secteur juridique 40,5 % du nombre total des entreprises privées et 39,3 % de l'emploi (suivi par les industries textiles privées respectivement 23,9 % et 26,4 %) ¹⁸. Le *tableau 10* contient des renseignements sur la structure par branche de l'emploi dans le secteur.

On notera la part de l'emploi procuré par les deux branches signalées plus haut (38,6 et 11,3 % respectivement pour les céréales et le lait).

L'emploi a largement bénéficié des programmes d'investissements industriels et le secteur public des IAA a permis la création d'un nombre considérable de postes de travail dont le moindre mal ne fut pas seulement un pléthore significatif (la capacité installée d'une unité industrielle était mesurée par un rapport directement proportionnel au nombre d'emplois créés) qui pèsera durablement sur les niveaux de productivité du travail.

La multiplication des emplois se traduira rapidement par des situations complexes nécessitant la mise en oeuvre de programmes intensifs de formation de l'encadrement technique et d'apprentissage ouvrier dans des conditions très difficiles – car n'étant pas le résultat d'une longue accumulation pratique et d'une maîtrise progressive de la qualification en milieu industriel – et se répercutant par des contre-performances au plan strictement économique. Il est couramment évoqué ici et là que cette politique largement laxiste avait pour souci premier de juguler les tensions sociales en avançant des conceptions populistes contraires aux objectifs du plan, justifiées par des préoccupations de justice, mais en réalité le plus souvent motivées par des logiques politiques, y compris locales et sectorielles.

VI – Les contraintes de l'offre du secteur : l'intégration au marché mondial

En premier lieu, les faibles performances agricoles en regard des paramètres principaux qui ont agi sur les besoins de consommation alimentaires, ont infléchi sur la contribution du secteur des IAA dans ses rapports à l'économie nationale et en particulier avec les objectifs d'atteindre un certain niveau de sécurité alimentaire.

Si l'agriculture devait nourrir la population et assurer l'approvisionnement de l'industrie de transformation, il faut admettre que des mesures de politique alimentaire ont conduit à prendre en charge prioritairement les besoins alimentaires sans cesse croissants de la population (en particulier celle des grands centres urbains) en la fournissant à bas prix (voir les mécanismes de soutien des prix à la consommation). C'est pourquoi les importations des produits alimentaires de base destinés à la consommation directe ainsi que les produits et semi-produits agricoles destinés à l'approvisionnement de l'industrie ont rapidement comblé les déficits de la production agricole locale.

1. Le poids des importations alimentaires

A la fin des années 60, la production agricole pouvait assurer plus de 90 % des besoins alors que dès le début des années 80 elle ne suffit plus qu'à 30 %. La balance commerciale agricole connaissait un revirement spectaculaire dès 1974 : le déficit s'installe durablement, remettant en cause les objectifs de l'autosuffisance alimentaire.

Le coût des importations alimentaires et des facteurs de production agricole évolue, ainsi que nous le montre le tableau 11.

Tableau 11. Coût des importations alimentaires et des facteurs de production agricole (en milliards de DA, prix courants)

	1963	1973	1983	1990
Total des produits alimentaires	0,8	1,27	9,8	18,32
Total des facteurs de production	0,2	0,7	1,5	2,8

Source : *La facture céréalière*. Communication au séminaire ENSAG, Alger.

Selon des chiffres récents, les seules importations alimentaires, considérant les contraintes financières extérieures et une gestion plus rigoureuse de la facture alimentaire, atteignent, en 1990, 1,9 milliards de \$ et en 1991, 1,75 milliards de \$ représentant respectivement 19,5 % et 22,5 % des importations totales.

Ce resserrement des importations est assez significatif quand on examine la situation des importations agro-alimentaires en 1989 avec 2,63 milliards de \$, soit 27,8 % du total. Par ailleurs, et selon des estimations de la FAO, le coefficient d'autosuffisance alimentaire, mesuré en calories, atteint 24 %. Il est cependant intéressant de noter que si pour les céréales et les légumes secs il avoisine 20 %, il est de 38 % pour le lait et de 11 % pour les huiles végétales.

2. Rigidité de l'offre et importations

C'est donc pour faire face à la rigidité de l'offre nationale des produits agricoles que s'est imposé le recours aux importations.

Bien que l'agriculture reste toujours un secteur d'activité économique et social important, elle ne représente, au seuil des années 90, que 11 % de la VA totale et 11 % de la PIB. D'un autre côté, le niveau des investissements destinés au seul secteur agricole tourne autour de 10 % alors qu'il n'emploie plus que 25 % de la population active.

Déjà en 1988, les importations alimentaires atteignaient 20 % du total en valeur des biens et marchandises importés. C'est ce déséquilibre entre les ressources et la production nationale et les nécessaires besoins de consommation alimentaire, souvent incompressibles, qui sera couvert par le recours au marché extérieur.

En définitive, il faut ajouter que l'agriculture a évolué à un rythme de croissance faible de 2,8 % par an (en termes constants de 1986), c'est-à-dire un rythme inférieur au taux de croissance démographique (la population augmente de 3,2 % par an, tandis que le revenu par habitant progresse de près de 3,5 %).

La relative progression de la production agricole affichée fin des années 70-début des années 80, avec une croissance de 5,0 % par an, ne concernait que les cultures dites spéculatives (maraîchages et fruits, viandes et volaille) et était principalement attribuée à la libéralisation des prix de ces produits, ce qui avait pu induire une certaine relance de la production.

VII – Les choix techniques dans les IAA

1. Système technique industriel et modernisation

Il est assez commun de caractériser le système technique des IAA algériennes en insistant sur son caractère moderne, mettant ainsi en opposition les systèmes et structures de transformation traditionnelle des denrées de base et les technologies industrielles de transformation. Cette approche privilégie l'aspect formel car, et ce malgré l'insuffisance de travaux et études détaillées sur ces aspects technologiques¹⁹, la nature essentielle de l'appareil de production est fondée sur des technologies courantes dont les principes de fonctionnement remontent au début du siècle.

Ce sont principalement des procédés technologiques issus de trajectoires technologiques classiques où dominant le fonctionnement en cycle ou à flux continu, basé sur l'entraînement mécanique et les systèmes les plus utilisés en électromécanique, c'est-à-dire conforme à un processus industriel faiblement automatisé.

Une des particularités de la modernisation évoquée est relative au fait que les unités de production agro-alimentaires, implantées durant cette étape de l'industrialisation principalement par le secteur public, soient conçues à partir de capacités importantes de transformation.

Pour les céréales, par exemple, ce sont des moulins dits « standardisés » de 2000 à 4000 qx/jour de trituration dont les principes de fonctionnement s'apparente à une technologie qui depuis trente années n'a pour l'essentiel pas connu de progrès particulièrement significatif en dehors de l'utilisation du transport par pneumatique (utilisation de l'air comprimé) des produits de la trituration et qui a vu également l'utilisation des systèmes de régulation électro-mécaniques se compléter par quelques principes élémentaires de commandes automatisées (tableau synoptique de suivi du processus de production).

Contrairement à l'industrie minotière des pays industrialisés (systématiquement automatisé avec introduction généralisée de la gestion et de la production assistées par ordinateur), l'industrie algérienne emploie un effectif pléthorique à différents stades de la fabrication (surveillance, entretien et maintenance, manutention et emballage).

La structure monopolistique due à l'existence de grandes entreprises publiques a favorisé l'acquisition d'ensembles industriels de taille imposante pour offrir rapidement une satisfaction des besoins du marché intérieur. Si l'effort de qualification et de formation a été considérable, soit par le système de formation universitaire et technique, soit par les structures d'apprentissage et de formation propres aux entreprises, il est incontestablement difficile de parler d'une réelle maîtrise technologique des processus de fabrication.

La maîtrise ne consiste pas bien souvent en un simple savoir opératoire encore que les incohérences et défaillances qualitatives des produits mis en marché, s'ils répondent aux normes minimales d'hygiène alimentaire réglementaire, souffrent d'une irrégularité qualitative et quantitative déconcertante.

Les difficultés liées par ailleurs au problème d'indisponibilité et du coût en devises des pièces de rechange importées se ressentent sur l'état général du parc industriel.

Deux paramètres importants méritent d'être signalés :

- ❑ les choix technologiques ont été, pour les raisons avancées plus haut, dominés par le recours à des procédés et des technologies disponibles sur le marché mondial des équipements, souvent fortement marqué par l'existence d'oligopoles sinon de firmes d'équipementiers et d'ensembliers dominants dans le secteur agro-alimentaire. La nature de ces équipements électromécaniques répondait au souci de disposer dans un délai relativement court d'une capacité de transformation des produits de base. Ce sont donc essentiellement des technologies dites de la première transformation (semoules et farines, huiles, savonneries, et sucres raffinés...) et quelques installations de seconde transformation (pâtes alimentaires, savonneries, chaînes de conditionnement de lait, fromages et yaourts) ;
- ❑ des progrès considérables ont cependant pu être réalisés en matière d'ingénierie alimentaire par la mise en place de structures d'ingénierie d'implantation et de réalisation de génie civil et par la création de bureaux d'études et d'ingénierie ; mais force est de reconnaître que l'essentiel du parc industriel a été conçu et monté par les firmes étrangères aux dépens des capacités nationales qui auraient pu être mobilisées.

Il en va de même du transfert réel de technologie, souvent contrarié par des mesures de fuite en avant, en faisant appel à l'exécution de contrats de réalisation d'unités industrielles « clés en main », puis par « produits en main ».

2. L'absence d'une politique nationale de développement industriel et technologique est patente

Enfin le recours massif aux importations de biens d'équipements (entre 1970 et la fin 1980, les importations ont été multipliées par 15), en l'absence d'une capacité nationale de production pour assurer le renouvellement de l'outil industriel (sauf pour l'industrie céréalière qui dispose ces dernières années d'installations de fabrication d'équipements en cours de développement dans les deux secteurs publics et privés), accroît la dépendance des IAA du marché extérieur de l'équipement et contredit profondément les objectifs de sécurité alimentaire dont le maintien d'un potentiel relativement autonome.

Sans entrer plus avant dans le débat nécessaire sur le contenu véritable du transfert de technologie, réalisé par la politique d'industrialisation, dans la création d'une capacité de maîtrise technologique, il faut cependant noter que :

- ❑ le développement de l'appareil national de transformation des produits agricoles n'a pas bénéficié d'une amélioration qualitative de l'intégration au marché mondial. L'industrialisation a permis d'ouvrir des débouchés commerciaux importants aussi bien pour les firmes fournissant les équipements que pour les négociants et fournisseurs extérieurs de produits agricoles et alimentaires ;

- ❑ l'objectif de la maîtrise et de choix technologiques plus conformes à des perspectives d'indépendance et de sécurité alimentaire est loin d'être atteint en raison des faiblesses de l'organisation nationale de recherche scientifique et technique qui n'a été que peu intégré par la construction du système industriel.

Si ces observations méritent de retenir l'attention d'un examen approfondi ultérieurement, on peut souligner quelques éléments d'une réflexion en cours sur cet ensemble de questions :

- ❑ le modèle de développement des IAA a été fondé sur l'importation massive d'équipements technologiques et la promotion accélérée d'une main-d'oeuvre et d'un certain niveau d'encadrement technique appréciable. Il a pu se réaliser selon des étapes successives d'installations industrielles : de l'usine « clés en main » à l'usine « produits en main » ; ce qui a réduit considérablement l'assistance technique étrangère dès la fin des années 80 ;
- ❑ les IAA algériennes se sont inscrites dans une certaine spécialisation et division internationale du travail comme marché captif des équipements et produits agro-alimentaires en raison du défaut d'intégration du tissu industriel national, du surdimensionnement des unités de production et enfin d'une inégale capacité réelle d'absorption technologique.

Il est clair que les conditions d'une maîtrise locale élevée de l'ingénierie ne sont pas réunies à l'échelon national et que les conditions de la concurrence internationale imposent des contraintes à l'accès sur les marchés extérieurs dominés par une offre de qualité à des coûts largement compétitifs.

Par ailleurs, on peut considérer que, d'une manière générale, la régulation des politiques industrielles et technologiques est assurée de façon systématique et objective par les grandes firmes transnationales. C'est le cas dans les IAA lorsque l'on considère le niveau de l'ingénierie et les procédés technologiques proposés. Le transfert de technologie, tel qu'il a pu être réalisé durant cette phase de l'industrialisation, ne s'apparente-t-il pas à une simple délocalisation des industries dégageant une faible VA, issue de marchés dont la demande intérieure en produits et équipements paraît saturée, donc non concurrentiels, et qui se traduisent dans la nature des biens d'équipements et le type de technologie acquis ?

Conclusion

La construction de l'Etat, un défi majeur

La stratégie algérienne de développement a montré les limites d'un projet de politique agro-alimentaire indépendante et donc assurant un seuil de sécurité d'approvisionnement relativement fiable des besoins alimentaires de la population.

La stagnation et/ou régression de la production face à l'accroissement continu de la demande interne dans un environnement économique et institutionnel marqué par des incohérences notables en matière d'équilibres macro-économiques – surendettement, désinvestissements, restructurations inachevées – est à l'origine du désencrage de l'appareil agro-industriel de son amont agricole. Les IAA se sont ainsi trouvées intégrées de façon passive au marché international des produits agricoles et alimentaires.

Les programmes d'ajustement et de stabilisation, entamés timidement à partir des réformes de 1988, se sont accélérés avec l'accord *stand-by* signé en 1993 entre le FMI et l'Algérie. Ils risquent d'être à l'origine de nouvelles contraintes pour le système agro-alimentaire.

L'objectif de satisfaction correcte des besoins sociaux peut être remis en cause par le dispositif arrêté (dévaluation du dinar et renchérissement des matières premières importées indispensables au fonctionnement des IAA, suppression des subventions, etc.), notamment si le filet social préconisé pour les catégories vulnérables de la population dans le cadre des accords avec les institutions de Bretton Woods se met en place difficilement et/ou de façon incohérente.

Par ailleurs, la définition d'une politique agricole ajustée aux objectifs de développement de la production et la recherche de nouveaux modes de restructuration de l'économie et de la société agraires posent en Algérie la question de la reconstruction de l'Etat.

Deux observations majeures peuvent être faites à ce sujet.

Si, dans une première phase (années 70), l'Etat intervient dans la sphère économique et sociale de manière massive et autoritaire, dans une seconde phase (années 80), la politique d'ajustement structurel a tendu à le dessaisir, non seulement des fonctions de commandement qu'il exerçait, mais aussi de ses fonctions stratégiques¹⁹.

En effet, le retrait que l'Etat a opéré s'est étendu aux grandes questions et initiatives qui conditionnent l'avenir et l'équilibre, à moyen et long termes, de la société et de l'économie : question de la sécurité alimentaire, de la protection du patrimoine foncier, de l'aménagement du territoire, de la valorisation des ressources en eau, de la recherche agronomique, de la formation et de l'encadrement techniques.

La déconnexion de l'Etat avec le système productif, la renonciation à ses missions de base qui consistent à définir les normes de régulation internes susceptibles de maîtriser les contradictions sociales et de les intégrer dans un projet global, ont davantage pesé dans le sens de sa disqualification en tant qu'instance de la société dont le rôle est d'assurer, à partir d'une vision globale, la reproduction du système économique et social²⁰.

De ce fait, et là réside notre deuxième observation, l'Etat s'est privé des moyens de se doter d'une politique économique et, de manière plus spécifique, d'une politique agricole et agro-alimentaire. Il s'est contenté de mettre aux enchères publiques le capital d'exploitation des coopératives qu'il avait construit, de livrer ses moyens de production et ses terres à des groupes minoritaires d'entrepreneurs, de défiscaliser des secteurs d'activité pour rendre « plus attractif » l'investissement et d'orienter la partie la plus compétitive de l'appareil de production qu'il contrôlait vers une logique rentière et spéculative ; d'un autre côté, la politique de restructuration des industries publiques est conduite, aujourd'hui, vers la privatisation des actifs des entreprises publiques des services, de la distribution et de l'agro-alimentaire.

Le modèle de développement promu ces dernières années par l'Etat a ainsi accéléré des processus de polarisation économique et sociale. Les réformes introduites dans l'objectif de restaurer les mécanismes marchands ont été accompagnées par un blocage de la demande et de l'investissement agricoles et industriels, de même que par une contraction de la consommation.

A l'autre pôle, l'abandon des fonctions stratégiques de l'Etat a joué au profit d'une subordination de son action à des intérêts de groupe ou de corporations privées. Les mécanismes de transfert du surplus et de distribution des gains de productivité ont fonctionné au détriment de la société, activant de la sorte une crise de l'Etat qui a eu pour conséquence la rupture des termes du compromis institutionnel et du pacte social entre les différents groupes sociaux qu'il était censé représenter.

Aussi, la définition d'une politique agricole et alimentaire pose l'urgence de la reconstruction d'un Etat exerçant ses fonctions internes de régulation, produisant des normes et des institutions aptes à assurer les meilleures conditions de fonctionnement des marchés, et rétablissant les équilibres nécessaires avec le secteur productif et les différents groupes qui composent la société.

La participation de ces différents groupes aux choix et aux orientations fondamentaux dans l'élaboration de cette politique présuppose, par ailleurs, le perfectionnement des systèmes de représentation dans les associations professionnelles et les syndicats.

Nous savons le rôle déterminant que jouent aujourd'hui les formes sociales de médiation pour intégrer les intérêts des différents groupes sociaux et les traduire en terme de mesures ou de programmes dans les projets de l'Etat (Coulomb, 1993).

Si l'Etat algérien ne peut plus s'ériger en « entrepreneur général de l'agriculture », en « patron nourricier de la société » par la gestion d'une industrie alimentaire publique, il ne peut se détourner de ses fonctions économiques et politiques vitales qui sont de promouvoir la sécurité alimentaire de la population.

Il importe, en conséquence, de conclure les termes d'un nouveau « contrat social » entre l'Etat et la société, d'inaugurer de nouvelles relations avec le système agricole et alimentaire.

Ce contrat doit garantir l'usage de la terre aux paysans, améliorer les conditions techniques de production pour rendre plus productives les terres, assurer un meilleur contrôle social des résultats du travail pour les producteurs, favoriser enfin l'insertion de l'agriculture et du système agro-alimentaire algériens dans l'accumulation interne et dans la division internationale du travail.

Notes

1. Ce modèle où la croissance est faiblement articulée à l'économie mondiale a été qualifié de modèle autocentré.
2. La hausse des prix agricoles rend difficile la solution de l'alimentation en milieu urbain. Dans le schéma présenté, le soutien des prix des intrants qui est adopté a pour objectif de développer le progrès technique, considéré comme source et moyen d'accroissement de la productivité du travail agricole. Cet accroissement de la productivité du travail permettrait d'obtenir une hausse de l'offre et donc à terme, toutes choses étant égales par ailleurs, une baisse des prix agricoles. Tout le problème est de savoir si le rythme d'investissement industriel pouvait être soutenu avec l'adoption d'une telle approche.
3. En 1955, chaque habitant disposait du double de cette SAU (0,60 ha) et au début du siècle (1901) de 1,1 ha.
4. INSG (1993).
5. Comme le fait remarquer Ricardo : "Si le prix des céréales monte, ce n'est pas parce que la rente foncière a monté, mais la rente foncière monte parce que le prix des céréales (par exemple à cause de la population qui s'accroît) a monté".
6. On sait aujourd'hui le rôle qu'a joué l'amélioration du ratio Ha/Actif agricole dans les progrès de l'agriculture des pays industrialisés (Hayami, Ruttuan, 1985).
7. La politique d'irrigation et l'intensification, c'est-à-dire l'accroissement des dépenses de capital et de travail à l'unité de surface, ne sont pas prises en compte dans cette comparaison. L'hydraulique agricole a été un instrument décisif de l'intensification au Maroc (Pérennes, 1993).
8. Le *dry farming* mis en pratique au début du siècle visait à diminuer l'effet de l'évaporation et à assurer un stockage de l'eau en profondeur, par la répétition de façons culturales. Dans un premier temps, elles ont eu un effet bénéfique mais au fil du temps, l'horizon supérieur du sol, soumis aux effets de l'érosion éolienne et hydrique tend à diminuer d'épaisseur.
9. Nous ne partageons pas ici l'approche qui consiste à opposer de façon abstraite l'efficacité économique de la mécanisation et l'efficacité du modèle de biologisation et conclure souvent à la supériorité du second sur le premier comme le font traditionnellement les économistes agricoles). L'efficacité d'une technique mesurée par l'accroissement de la fertilité agronomique doit être également analysée.
10. Selon la presse algérienne, quatre projets d'ordonnance relatifs au foncier prendront effet vers la fin de ce premier semestre 1995. L'actuel droit de jouissance accordé aux exploitants des EAC/EAI sera transformé en droit de propriété moyennant un paiement au comptant. La deuxième éventualité retenue est la location-vente; la troisième est une location simple. Une enquête menée par le ministère de l'Agriculture révèle que 65 % des exploitants interrogés se sont prononcés pour la vente, 20 % pour la location, 7 % pour le droit de jouissance actuel et 6 % souhaitent le retour au système de l'autogestion. Par ailleurs, des agences foncières seront créées. Elles auront pour mission principale de gérer les transactions foncières, de protéger la vocation agricole des terres, de procéder au remembrement et de réaliser les opérations de mise en valeur (*El Watan* du 26 mars 1995).
11. Il existe une abondante littérature sur la question : Rey-Goldzeigner (1977) ; Lecq et Rivière (1900) ; Van-Vollenhoven (1902) ; thèse de Parant (1942), *La société indigène de prévoyance*.
12. Cf. Coulomb (1994).
13. Cf. Mounier (1992).
14. Cf. Aït Amara, Bessaoud, Kheffache (1995).
15. Il existe une littérature abondante sur ce sujet : on signalera en particulier les travaux de M. Ollivier (1985) et la thèse de A. Fardeheb.
16. Cf. Le bilan économique et social 1967-1978 du MPAT. Voir également A. Bouzidi (1986) et M. Ollivier (1985).
17. La SN-SEMPAC restructurée donna lieu à la création de 6 entreprises (5 entreprises régionales mais à "vocation nationale", les ERIAD, chargés de la trituration des grains et de quelques opérations de la 1ère transformation (pâtes, biscuiteries, et 3 boulangeries industrielles) et une entreprise de développement et de régulation du marché national, l'ENIAL).
18. *Bulletin statistique* n°4, juillet-septembre 1984 ; *Annuaire statistique de l'Algérie*, ONS ; *Bulletin statistique*, n°7, 1987 ; ONS, Quelques données sur l'industrie privée, p. 2 ; *Bulletin statistique*, n°24, janvier 1989, série Rétrospective 1962-1987, p. 37.
19. L'Etat perd même l'attribut de définir souverainement la valeur de la monnaie nationale.
20. L'expérience de développement des pays du Sud-Est asiatique montre aujourd'hui le rôle stratégique de l'Etat dans les secteurs productifs et financiers.

Liste des tableaux

- Tableau 1. Evolution de la population active agricole.
 Tableau 2. Evolution du parc machines agricoles (1959-1992).
 Tableau 3. Emploi du capital. Maroc - Tunisie - Algérie. Année 1985.
 Tableau 4. Rendements des blés. Algérie - Maroc - Tunisie (1970-90) (U = quintal/ha).
 Tableau 8. Financement agricole à moyen et à long terme (1978-91).
 Tableau 9. La structure intersectorielle.
 Tableau 10. Indices à la production des IAA (base 100 = 1984).
 Tableau 11. Coût des importations alimentaires et des facteurs de production agricole (en milliards de DA, prix courants).

Liste des tableaux en annexe

- Tableau 5. Evolution de l'indice des prix de l'ammonitrate (AN 33.5 %) et du tracteur pneumatique 65 CV (TP 65 CV). 1972-1992.
 Tableau 6. Evolution des prix relatifs en DA courants.
 Tableau 7. Consommation annuelle d'engrais par l'agriculture algérienne. 1985-1992.

Références

- **Algérie. Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire** (1979). *Bilan économique et social 1967-1978*, Alger.
- **Algérie. Ministère de l'Agriculture et des Pêches** (1991). *Bilan et perspectives de l'agriculture*. Rapport de la Commission Nationale Consultative, Alger, décembre 1991.
- **Ait Amara, H.** (1990). Pression démographique et dynamique des structures agraires au Maghreb, *Monde en Développement*, tome 18 n° 71, pp. 9-17.
- — (1994). La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale". Etude CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Ait Amara, H., Bessaoud, O., Kheffache, Y.** (1995). *Les conditions de la production agricole en Algérie : le cas des céréales*. Etude CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Boukhobza, M.** (1992). *Monde rural : contraintes et mutations*. OPU, Alger
- **Bouzidi, A.** (1986). *L'entreprise publique en Algérie : quelques observations*. CENEAP, Alger.
- **Coulomb, P.** (1994). *De la terre à l'Etat : droits de propriété, théories économiques et politiques foncières*. CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Côte, M.** (1979). *Mutations rurales en Algérie : le cas des hautes plaines de l'Est*. OPU, Alger.
- **Hayami, Y., Ruttan, V.W.** (1985). *Agricultural development: an international perspective*. The Johns Hopkins University Press.
- **INSG** (Institut National de la Stratégie Globale), Commission Nationale d'Experts (1993). *Algérie an 2005 : évaluation et perspectives de l'économie à l'horizon 2005*, Alger.
- **Jouve, Ph.** (1993). *Adaptation des systèmes de production à l'aridité au Maroc et au Sahel*. Thèse de Doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier.
- **Mounier, A.** (1992). *Les théories économiques de la croissance agricole*. Economica, Paris.
- **Office National des Statistiques (ONS)**. Bulletins statistiques et statistiques industrielles.
- **Ollivier, M.** (1985). L'économie algérienne vingt ans après. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXIV.
- **Pérennes, J.J.** (1993). *L'eau et les hommes au Magreb*. Karthala, Paris.
- **Pluvinaige, J.** (1995). *Les systèmes de production céréales-élevage et la gestion du risque dans les zones méditerranéennes*. Thèse doctorat, ENSAM, Montpellier.
- **Reboul, C.** (1989). *Monsieur le Capital et Madame la Terre : fertilité agronomique et fertilité économique*, Ed. INRA, Paris.

Annexe

Tableau 5. Evolution de l'indice des prix de l'ammonitrate (AN 33,5 %) et du tracteur pneumatique 65 CV (TP 65 CV), 1972-1992

	AN33		Indices des prix de TP65CV		BD		Prix H33.5/ Prix BD x crt	Prix du tract./ Prix BD cr
	courants	constants	courants	constants	courants	constants		
1972	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,80	58,88
1973	94,81	89,77	118,58	112,28	100,00	89,77	0,75	69,82
1974	82,41	74,92	91,45	83,14	120,58	74,92	0,54	44,7
1975	82,41	68,95	89,52	74,90	143,02	68,95	0,46	36,35
1976	82,41	63,63	97,12	74,99	160,88	63,63	0,41	35,65
1977	82,41	57,36	89,52	62,31	188,68	57,36	0,35	27,93
1978	82,41	49,61	89,52	53,89	226,42	49,61	0,29	23,28
1979	82,41	44,93	89,52	48,81	235,85	44,93	0,28	22,30
1980	82,41	41,20	89,52	44,76	235,85	41,20	0,28	22,34
1981	71,36	31,09	89,52	39,00	264,15	31,09	0,22	19,95
1982	87,37	35,82	89,52	36,70	264,15	35,82	0,26	19,95
1983	88,90	34,39	89,52	34,62	301,89	34,39	0,24	17,46
1984	113,72	40,68	166,23	59,47	301,89	40,68	0,30	32,42
1985	166,71	53,99	166,23	53,83	377,36	53,99	0,35	25,93
1986	181,82	52,42	166,23	47,93	415,09	52,42	0,35	23,32
1987	198,35	53,22	207,78	55,75	509,43	53,22	0,31	24,01
1988	218,18	55,29	263,89	66,87	509,43	55,29	0,34	36,50
1989	218,18	50,60	316,67	73,44	603,77	50,60	0,28	30,80
1990	261,87	52,04	569,50	113,18	792,45	52,04	0,26	42,31
1991	398,35	64,45	88,50	134,05	867,92	64,45	0,34	56,20
1992	968,12	124,32	-	-	1 933,96	124,32	0,40	-

Tableau 6. Evolution des prix relatifs en DA courants

	Prix BD (100 kg)	Prix AN 33,5 % (100 kg)	Prix TP65CV	Prix BD/Prix AN 33,5 % x 100	Prix TP65CV/ Prix du BD (q)
1972	53,0	42,35	31 207,55	125	588
1973	53,0	40,15	37 006,99	132	698
1974	63,8	34,90	28 540,00	182	447
1975	75,8	34,90	27 936,00	216	368
1976	85,0	34,90	30 309,00	242	356
1977	100,0	34,90	27 936,00	285	279
1978	120,0	34,90	27 936,00	342	232
1979	125,0	34,90	27 936,00	357	223
1980	125,0	34,90	27 936,00	357	223
1981	140,0	30,22	27 936,00	463	199
1982	140,0	37,60	27 936,00	378	199
1983	160,0	37,65	27 936,00	425	174
1984	160,0	48,16	51 875,00	333	324
1985	200,0	70,60	51 875,00	283	259
1986	220,0	77,60	51 875,00	285	235
1987	270,0	84,60	64 844,00	321	240
1988	270,0	92,40	82 355,0	291	305
1989	320,0	92,40	98 826,00	345	302
1990	420,0	110,90	177 727,35	381	423
1991	460,0	168,70	258 553,00	272	562
1992	1 025,0	410,60	-	250	-

Tableau 7. Consommation annuelle d'engrais par l'agriculture algérienne, 1985-1994 (unité = T)

	1980-84	1985-90	1991-92	1993-94
Engrais	383 719	454 836	229 533	130 000
dont ammonitrate 33,5 %	133 300	148 278	68 708	-

Source : Ministère de l'Agriculture.